

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

REUNION RESTREINTE DU 14 août 2018

Présents : MM. FEBVAY – PLASSART- BROGNARA

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du mois de juillet 2018.

Remerciements.

RAPPEL

A tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DEPLACEMENT

VILLE DE MOURS Stade MUNICIPAL NNI 95 436 01 01

M. FEBVAY se rendra le mercredi 29 août 2018 à 11h45, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation du classement.

REUNION

Mise à jour des dossiers

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART